



**ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOFIA DU 19 JUIN 2025
PROCES VERBAL**

L'Assemblée générale ordinaire de la Sofia s'est tenu le 19 juin 2025 à l'Hôtel de Massa (38, rue du Faubourg St Jacques – 75014 Paris). Les votes se sont déroulés par voie électronique du 4 au 18 juin et en séance le 19 juin.

Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Dans le collège Auteurs, les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix, les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix et les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le collège Éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

Inscrits

Collège des Auteurs : 13 187 (représentant 60 752 voix)

Collège des Éditeurs : 624 (représentant 3 744 voix)

Quorum statutaire de 5% des associés :

Collège des Auteurs : minimum de 660 votants (sur 13 187)

Collège des Éditeurs : minimum de 32 votants (sur 624)

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, s'agissant de l'adoption des résolutions et des élections au Conseil d'administration, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués sous constat d'huissier.

PARTIE 1 – LES RESOLUTIONS

Votants :

Collège des Auteurs : 1 768 votes exprimés (représentant 8 988 voix)

Collège des Éditeurs : 186 votes exprimés (représentant 1 116 voix)

1^{ère} résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2024 et affectent le résultat de 3 994 € en report à nouveau.

— Collège des Auteurs :	Pour : 8 153 voix	Contre : 51 voix	Abstention : 784 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 020 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 90 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

2^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2024, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 946 voix	Contre : 90 voix	Abstention : 952 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 1 014 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 96 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

3^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 746 voix	Contre : 165 voix	Abstention : 1 095 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 978 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 126 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

4^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 618 voix	Contre : 96 voix	Abstention : 1 274 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 972 voix	Contre : 12 voix	Abstention : 132 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

5^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2024 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (11,02 %), pour la gestion de la copie privée numérique (9,80 %) et pour la bonne administration de son action culturelle (9,90 %).

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 381 voix	Contre : 273 voix	Abstention : 1 334 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 960 voix	Contre : 24 voix	Abstention : 132 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

6^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2024 de sommes non réparties pour un montant total de 2 257 184 €, conformément à la politique générale adoptée par l'Assemblée générale de la Sofia en juin 2019.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 441 voix	Contre : 218 voix	Abstention : 1 329 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 966 voix	Contre : 18 voix	Abstention : 132 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

7^e résolution : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent, conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts, la cooptation de Hugo Boris au Conseil d'administration de la Sofia.

— Collège des Auteurs :	Pour : 7 288 voix	Contre : 202 voix	Abstention : 1 498 voix
— Collège des Éditeurs :	Pour : 942 voix	Contre : 6 voix	Abstention : 168 voix

Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.

PARTIE 2 – LES ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2-1. COLLÈGE DES AUTEURS

Nombre d'inscrits : 13 187 (représentant 60 752 voix)

Nombre de votants : 1 920 (représentant 9 820 voix)

Nombre de suffrages exprimés : 1 847 (représentant 9 508 voix)

Nombre de votes blancs : 73 (représentant 312 voix)

Sont élus :

— Carole Zalberg	5 360 voix
— Jessie Magana	5 243 voix
— Hugo Boris	5 170 voix
— Stéphanie Le Cam	4 331 voix

Ont obtenu :

— Marie Bardiaux-Vaïente	4 014 voix
— Corinne Dreyfuss	2 890 voix
— Hélène Dauniol-Remaud	2 229 voix
— Elodie Torrente	1 787 voix
— Eric Dubois	1 664 voix
— Bernard Coat	1 661 voix
— Helen Monnet	1 040 voix

2-2. COLLÈGE DES ÉDITEURS

Nombre d'inscrits : 624 (représentant 3 744 voix)

Nombre de votants : 191 (représentant 1 146 voix)

Nombre de suffrages exprimés : 167 (représentant 1 002 voix)

Nombre de votes blancs : 24 (représentant 144 voix)

Sont élus :

— ACTES SUD (Laurence Caillieret)	936 voix
— ALBIN MICHEL (Agnès Fruman)	870 voix
— LE SEUIL (Ludovic Rio)	846 voix
— GALLIMARD (Alban Cerisier)	840 voix